



214^{ème} Commission politique - Paris , le 4 mai 2018

Burundi

La Cour Constitutionnelle valide le Référendum Constitutionnel du jeudi 17 mai 2018.

Le Président de la Cour Constitutionnelle du Burundi, entouré de tout son bureau, a validé, en présence des représentants de toutes les formations politiques burundaises, le Référendum Constitutionnel du jeudi 17 mai 2018 en ces mots : *“La Cour constitutionnelle décide que le référendum du 17 mai s’est déroulé conformément à la loi”*.

Ainsi la Cour Constitutionnelle du Burundi confirme les résultats provisoires de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), qui a donné le «Oui» à 73,26% et le « Non » à 19,34%.

La Cour Constitutionnelle du Burundi a estimé -NON FONDE- le recours de la Coalition Amizero y’Abarundi, qui avait fait la campagne du NON, dans une réponse lui adressé le 30/05/2018.

C’est compréhensif que les perdants manifestent leur déception. C’est le travail de l’opposition de s’opposer à tout se qui se passe bien

Le résultat du Projet de Constitution qui a été soumis au Référendum le 17 mai 2018 sera adopté car la majorité des suffrages exprimés est plus important que les “50% + 1” comme le précisé le décret n°100/027 du 18 mars 2018.

La distraction orchestrée par des messages accusateurs n’empêchera pas le Burundi d’avancer.

Le dialogue inter burundais

Je tiens à rappeler que le Burundi est un pays de dialogue. C’est dans notre culture d’échanger et de trouver des solutions à n’importe quelle différend. A l’intérieur du pays, le dialogue est continu et il est l’oeuvre de la volonté du Gouvernements burundais.

En ce qui est du dialogue extérieur, c'est le Président Kafando mandaté par l'ONU et le Président Mousseveni par la EAC (East African Community) qui devront convoquer les réunions au moment opportun.

Le Burundi est préoccupé par le choix de certains pays qui choisissent et s'obstinent à utiliser plutôt le langage de l'opposition en exil en lieu.

La France, la Belgique, la Suisse, le Canada n'ont pas de raison de s'inquiéter comme je l'ai déjà exprimé lors de la précédente réunion.

Une fois de plus, je saisis cette opportunité pour affirmer que l'esprit et la lettres des accords d'Arusha de 2000 ont leur place dans le projet de révision de la constitution. Ce n'est pas la Bible. L'Esprit de ces accords doit être dynamique. Rappelons que la période au cours de laquelle ces accords ont été signés. En 2000 c'était un temps de guerre. Dix huit (18) ans plus tard en 2018 beaucoup de choses ont changé.

Toutes les stratégies de déstabilisation du Burundi sont actuellement bien connues. Le Gouvernement a le devoir de prendre des précautions pour protéger la population et bien entendu prévenir les désordres. Les forces de défense et la police doivent être présents et vigilants en tant d'alerte surtout après une importante perte en vies humaines à Ruhagarika (Cibitoke). L'attaque du 11 mai 2018 n'avait autre objectif que le blocage du processus référendaire et la distraction du peuple burundais déjà engagé à voter pour la révision de la constitution une semaine plus tard. Ce qui bien sûr engendre la « peur ». Parler des tensions ou de la peur c'est ce que les ennemis de la paix burundaise visaient et leur pays porte voix au sein de la francophonie.

Le référendum s'est passé dans un calme réel.

La préoccupation de certains pays sur le Burundi, la Belgique en premier c'est tout simplement la peur de perdre le contrôle du pays. En effet, il est important que la Belgique comprenne que le cordon ombilical a été coupé depuis le 1^{er} juillet 1962. C'est à présent le moment de renforcer les rapports et les relations basées sur un respect mutuel et non se positionner en éternel maître donneur de leçons.

Le peuple burundais qui est conscient de leur indépendance et de leur souveraineté à le droit incontestable d'organiser les élections et ensuite faire parfaitement confiance aux institutions démocratiquement mises en place.

Pour conclure, je souhaite que les débats et échanges au sein de la famille francophone puissent également évoluer du moins en ce qui concerner le Burundi. Les États Membres doivent passer des propos accusateurs aux propos plus amicaux de félicitation et d'encouragement pour des processus réussis et des avancés bien notées. Il n'est pas effet corrects que certains États s'obstinent à fouiller et amplifier les actes sporadiques qui par ailleurs sont remarqués habituellement lors de toute les campagnes électorales tant au Burundi que partout ailleurs.

Je vous remercie